Université Paris Cité

Parcours d'Accès Spécifique Santé – PASS

SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

Présentation

Il existe deux principales voies d'accès aux études de santé après le baccalauréat :

* le PASS (Parcours Accès Spécifique Santé)

et

* les L.AS (licences Accès Santé).

Le PASS est le Parcours Spécifique « Accès Santé » (60 ECTS). Il s'agit d'une première année de licence, composée d'une majeure Santé (48 ECTS), et d'une mineure disciplinaire hors santé (12 ECTS) à choisir parmi 11 mineures proposées à Université Paris Cité. En outre, à Université Paris Cité, vous pourrez candidater à une ou plusieurs filières de santé : Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie, Kinésithérapie (MMOPK) ou dans une école paramédicale avec des capacités d'accueil restreintes.

Ce PASS constitue une première chance d'accès aux études de santé. À l'issue de l'année universitaire 2021-2022, environ 70% des étudiants admis en filière de santé provenaient du PASS.

Le Parcours d'Accès Spécifique Santé PASS, permet de valider une première année de Licence. Pour rappel, chaque année de licence validée équivaut à 60 ECTS.

Université Paris Cité propose un Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) avec des modalités organisationnelles qui lui sont propres.

À l'issue du PASS, l'étudiant a 3 possibilités :

* Il obtient les 60 ECTS du PASS **et selon son classement, est admis dans la filière de santé à laquelle il a candidaté** : il accède en 2e année du 1er cycle des études de santé à la rentrée universitaire suivante.
* Il obtient les 60 ECTS du PASS **et selon son classement, n'est pas admis dans une filière de santé à laquelle il a candidaté** : il lui est proposé de poursuivre son cursus universitaire en L.AS 2 d'un champ disciplinaire en rapport avec la mineure du PASS.
* Il n'obtient pas les 60 ECTS du PASS : il dépose sa candidature sur ParcourSup pour accéder à une formation de son choix, dont une Licence 1re année.

Université Paris Cité vous propose en PASS un choix de 11 mineures disciplinaires de 12 ECTS chacune :

* Biologie, Physique, Chimie (BPC)
* Droit
* Économie et Gestion
* Maths-Physique
* Métiers du soin et du social
* Recherche en santé
* Rééducation et réadaptation
* Santé des populations
* Sciences psychologiques
* Sport et santé
* Biotechnologie pour la santé

Déroulement de l'année du PASS

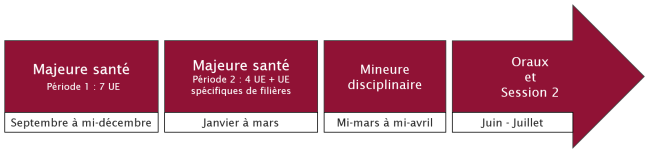

Programme

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

Informations non contractuelles. Les formations sont proposées sous réserve d'accréditation ministrielle délivrée tous les 5 ans.
Dernière mise à jour le 07 juillet 2025

Université Paris Cité

ORGANISATION

Comment s'organise le PASS ?

L'enseignement en PASS s'organise sous forme de cours magistraux en amphithéâtre (avec retransmission possible dans plusieurs amphithéâtres), et des enseignements dirigés (TD) en petits groupes.

Lieux d'enseignements du PASS :

Les cours de la **majeure santé** sont en organisation mixte avec du présentiel et du distanciel. Pour le présentiel, les sites universitaires sont situés dans Paris :

* Site Observatoire (station RER Luxembourg)
* Site Cordeliers (station métro Odéon ou RER Saint Michel)
* Site Campus Saint-Germain-des-Prés (station métro Saint-Germain-des-Prés)
* Site Villemin (proche Gare de l'Est)
* Site Bichat (Station Clignancourt ou Saint-Ouen)

Le rattachement à un site s'effectuera à la rentrée universitaire une fois l'inscription administrative validée.

Les cours de la **mineure disciplinaire** sont en organisation mixte avec du présentiel et du distanciel et organisés par les composantes de rattachement. La localisation des cours de la mineure disciplinaire est donc indépendante de celle de la majeure santé.

Enseignements de la majeure santé :

La majeure est constituée de 12 Unités d'Enseignement (UE) dont 11 UE de tronc commun et 1 UE spécifique par filière santé (Médecine, Pharmacie, Odontologie, Maïeutique, Kinésithérapie). Chaque UE permet la validation de 4 ECTS, pour un bloc majeure Santé correspondant à 48 ECTS.

Les UE se compensent au sein de la majeure (comme au baccalauréat).

Concernant le classement en filière de santé : à l'issue des épreuves écrites, les étudiants sont classés en fonction de leurs résultats aux UE, pour chacune des filières auxquelles ils ont fait acte de candidature. En fonction de la filière, chaque UE a un coefficient spécifique.

Ces enseignements sont dispensés **en cours magistraux** et sont complétés par des **enseignements dirigés** en effectif réduit pour creuser et illustrer les connaissances abordées. Les enseignements peuvent se faire en présentiel ou en distanciel. L'ensemble des ressources pédagogiques est mis à disposition des étudiants sur la **plateforme pédagogique numérique** de l'université.

A noter : le PASS comprend une majeure et une mineure non dissociables qui doivent être validées l'une et l'autre. Les enseignements de la mineure disciplinaire correspondent à 12 ECTS sur l'année de PASS.

Enseignements des mineures disciplinaires :

Le Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) est une formation composée d'une majeure et d'une mineure, **non dissociables l'une de l'autre.**

La mineure disciplinaire du PASS est choisie sur ParcourSup. Afin d'optimiser vos chances de réussite au sein du Parcours d'Accès Spécifique Santé, il est fortement recommandé de bien choisir la mineure du PASS. **Aucun changement ne sera possible en cours d'année.** Les enseignements des mineures disciplinaires correspondent à 12 ECTS sur l'année de PASS.

La mineure choisie donnera une coloration à votre parcours d'études en PASS et s'il y a lieu vous orientera pour poursuivre en Licence.

Parcours d'Accès Spécifique Santé - PASS

· Période 1 - Majeure santé : septembre à mi-décembre

· Période 2 - Majeure santé : janvier à mars

· Période 3 - Mineure disciplinaire : mi-mars à mi-avril

+mineure biotechnologie pour la santé

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

Informations non contractuelles. Les formations sont proposées sous réserve d'accréditation ministrielle délivrée tous les 5 ans.
Dernière mise à jour le 07 juillet 2025

Université Paris Cité

TUTORAT

Vous avez la possibilité d'être accompagné durant votre année de PASS, en prenant RDV avec des conseillers d'orientation rattachés à la Faculté de Santé d'Université Paris Cité.

Des services dédiés à l'accompagnement des étudiants sont à votre écoute tout au long de votre parcours d'études et proposent des activités culturelles et sportives *:* https://u-paris.fr/sante/aides-et-accompagnements/

Les membres très actifs du tutorat de l'Accès Santé Université Paris Cité et les étudiants élus sont là pour vous soutenir et vous aider : www.a2sup.fr .

Vous avez également la possibilité de prendre RDV avec le POP (Pôle de l'orientation et de la Professionnalisation) : *u-paris.fr/orientation-et-insertion*

Des services dédiés à l'accompagnement des étudiants sont à votre écoute tout au long de votre parcours d'études et proposent des activités culturelles et sportives *:* *u-paris.fr/bienvenue*

Admission

Élève de terminal avec au minimum une spécialité scientifique :

Sciences et Vie de la Terre ET/OU **Sciences physiques** complété avec une autre spécialité à choisir parmi :

Sciences de l'ingénieur OU Mathématiques OU Humanités, Littérature, Philosophie

LES CLEFS DE LA RÉUSSITE

Quelles sont les différences avec le lycée ?

En PASS, il y a environ 2000 étudiants repartis en sections. Lors des cours magistraux, vous êtes de 320 a# 450 étudiants par amphithéâtre.

Le cours est assure# par un enseignant dans un amphithéâtre et possiblement retransmis en simultané aux étudiants dans d'autres amphithéâtres. Le cours est également retransmis en distanciel en synchrone.

Vous pouvez travailler de chez vous ou en bibliothèque universitaire : vous avez accès aux cours enregistrés et a# la version électronique des polycopiés. Vous pouvez aussi vous rapprocher de l'Association étudiante A2SUP : www.a2sup.fr et des dispositifs proposés par la Faculté de Santé.

Quelles spécialités garder en première pour le PASS ?

Il est conseillé de garder **deux spécialités scientifiques minimum** : Sciences et Vie de la Terre/Sciences Physiques ou Sciences et Vie de la Terre/Maths ou Sciences Physiques/Maths (entre les 2 conserver Sciences Physiques en Terminale en complétant avec une autre spécialité).

Quelles spécialités garder en terminale pour le PASS ?

Au minimum une spécialité scientifique Sciences et Vie de la Terre ET/OU Sciences physiques. Complétée avec une autre spécialité à choisir parmi :

Sciences de l'ingénieur OU Mathématiques OU Humanités, Littérature, Philosophie

Spécialité scientifique SVT ou PC, suivant ce qui a été étudié en 1ère et éventuellement, ce qui est ajouté en option (Maths Complémentaires)

Quels prérequis et quelles spécialités garder en terminale pour une L.A.S ?

Ce sont les prérequis de la licence disciplinaire correspondante qui sont demandés sur Parcoursup.

Consulter la fiche LAS

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

Informations non contractuelles. Les formations sont proposées sous réserve d'accréditation ministrielle délivrée tous les 5 ans.
Dernière mise à jour le 07 juillet 2025

Université Paris Cité

Et après ?

POURSUITES D'ÉTUDES

Afin d'accéder aux études de Santé, l'étudiant doit valider la majeure santé, soit 48 ECTS avec une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20, **ET** la mineure disciplinaire, soit 12 ECTS avec une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20. Il n'y a pas de compensation possible entre la majeure et la mineure.

Le classement pour l'entrée en filière de santé (Médecine, Maïeutique, Pharmacie, Odontologie, Rééducation-Réadaptation) est réalisé uniquement en tenant compte des notes obtenues aux Unités d'Enseignement (UE) de la Majeure Santé, **et sous réserve de l'obtention de la mineure disciplinaire de 12 ECTS.**

Le nombre de places ouvertes dans les filières de santé est défini chaque année en concertation avec l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France (ARS).

Pour rappel, l'étudiant qui valide intégralement son année de PASS (60 ECTS) pourra :

* Être admis dans la filière de santé de son choix et poursuivre en deuxième année de filière de santé.
* En cas de non admission en filière de santé, la mineure disciplinaire choisie donnera accès à une licence 2 « Accès Santé » (L. AS) du choix de l'étudiant, sous réserve des capacités d'accueil. Ainsi l'étudiant pourra user de sa seconde possibilité de candidature à partir de la fin de sa L.AS 2. La mineure santé des LAS est alors acquise par équivalence du PASS.

L'étudiant qui ne valide pas son année de PASS (60 ECTS) devra se réorienter via la plateforme ParcourSup.

Pour toute question sur l'organisation du PASS/mineure Santé LAS : pass.sante@u-paris.fr

Quelles poursuites d'études ?

* **Si vous êtes reçu(e)** : vous entrez en deuxième année d'études de santé (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique ou kinésithérapie).

Si vous êtes classé(e) parmi les meilleurs en médecine ou en pharmacie, vous pouvez aussi postuler à des formations type médecine-sciences, pharma-sciences ou Ecole de l'Inserm qui vous permettront d'obtenir de façon accélérée un doctorat d'Université.

* **Si vous validez votre année PASS (60 ECTS) sans être admis en filières MMOP-K,** vous pouvez tenter votre deuxième chance en intégrant une L2 "Accès Santé" en relation avec votre mineure.

Plus d'information vers les débouchés professionnels de chaque mineure du PASS ici.

PASSERELLE

* Après votre premier semestre de PASS:

- orientation possible vers la filière Sciences Infirmières - IFSI, en fonction des capacités d'accueil et sur dossier pour une rentrée en février. Il s'agit d'un dispositif de réorientation semestrielle.

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Médecin, Pharmacien, Sage-femme, Chirurgien-dentiste, masseur-kinésithérapeute, infirmier, orthoptiste dans des secteurs d'activité divers et variés (hospitalier, industrie, libéral, e-santé, biotechnologies, recherche, enseignement, social, sport…)

Avec les enseignements de la Mineure choisie en PASS, vous élargirez vos possibilités d'études dans des domaines (paramédical, social, santé publique, risques environnementaux, sciences de l'ingénieur, bio-technologies, E-santé, Recherche biomédicale etc…)

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

Informations non contractuelles. Les formations sont proposées sous réserve d'accréditation ministrielle délivrée tous les 5 ans.
Dernière mise à jour le 07 juillet 2025

Contacts

Contact administratif

Département PASS/L.AS Faculté Santé

pass.sante@u-paris.fr

En bref

Composante(s)

UFR de Médecine

ECTS

60

Langue(s) des enseignements

- Français

Capacité d'accueil

2000

Lieu de formation

Site des Cordeliers, Campus Saint Germain des Prés, Site Observatoire, Site Villemin, Site Bichat

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

Informations non contractuelles. Les formations sont proposées sous réserve d'accréditation ministrielle délivrée tous les 5 ans.
Dernière mise à jour le 07 juillet 2025